Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord

Réponse aux commentaires reçus sur l'élaboration du rapport

À l'heure des comptes 1999 : Les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord

Août 2001

Introduction

Les 5 et 6 mars 2001, la Commission de coopération environnementale (CCE) a organisé une réunion publique à Mexico (Mexique) afin de favoriser les échanges d'idées et d'obtenir l'avis des intervenants sur l'élaboration du rapport *À l'heure des comptes 1999*. Les rapports annuels de la série *À l'heure des comptes* ont pour objet d'analyser des données publiques tirées de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) du Canada, du *Toxics Release Inventory* (TRI, Inventaire des rejets toxiques) des États-Unis et, dans la mesure du possible, du *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (RETC, Registre d'émissions et de transferts de contaminants) du Mexique.

La CCE, qui a été créée aux termes de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, encourage la coopération et la participation du public afin de favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement en Amérique du Nord, dans le contexte des liens économiques, commerciaux et sociaux de plus en plus nombreux qui unissent le Canada, le Mexique et les États-Unis. La CCE reconnaît l'importance de l'utilisation des registres de rejets et de transferts de polluants (RRTP) pour mesurer les progrès accomplis et pour promouvoir la réduction de la pollution en Amérique du Nord.

Plus de 100 personnes représentant des associations industrielles, des groupes non gouvernementaux, les milieux universitaires et les pouvoirs publics, en provenance du Canada, du Mexique et des États-Unis, ont assisté à la rencontre. Un document de travail intitulé « Consultations sur le rapport *À l'heure des comptes 1999* concernant les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord » avait été distribué à l'avance à tous les membres du Groupe consultatif, composé d'environ 200 intervenants des trois pays. Ce document, où diverses options étaient décrites, a servi de point de départ aux discussions[1]. Les commentaires faits lors de la réunion de consultation ont été exposés dans un document intitulé « Sommaire de la réunion de consultation », distribué en mai 2001. Outre les observations recueillies de vive voix au cours de la rencontre, on a reçu par écrit des commentaires de trois intervenants avant l'échéance du 31 mars (voir l'annexe I).

On trouvera dans le présent document :

- un résumé des commentaires reçus de vive voix et par écrit sur l'élaboration du rapport *À l'heure des comptes 1999 : Les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord*;
- une description des orientations proposées pour le rapport *À l'heure des comptes 1999*.

Lors de la réunion publique, la séance de consultation sur le rapport de 1999 a été suivie de deux séances intitulées « Table ronde sur les possibilités et les défis présentés par la déclaration de données au RRTP du Mexique » et « Séance spéciale sur les outils d'utilisation et

[1] On peut avoir accès à ce document, ainsi qu'à d'autres, à partir de la page consacrée au programme de RRTP sur le site Web de la CCE, à l'adresse : <www.cec.org>; on peut aussi en obtenir sur demande un exemplaire imprimé en s'adressant au Secrétariat de la CCE.

d'interprétation des données des RRTP ». Les représentants gouvernementaux des trois RRTP nationaux se sont rencontrés le lendemain pour discuter du programme de RRTP de la CCE et des étapes à venir.

Le Secrétariat de la CCE remercie toutes les personnes qui ont consacré du temps et de l'énergie à ce projet.

Options pour le rapport *À l'heure des comptes 1999*

Les membres du Groupe consultatif ont fait des observations sur les neuf options proposées en vue de l'établissement du rapport *À l'heure des comptes 1999*, décrites dans le Document de travail et présentées lors de la réunion de consultation.

Les questions examinées sont présentées ci-dessous dans l'ordre approximatif de l'intérêt manifesté à leur égard par les participants :

1. Santé des enfants et environnement
2. Destructeurs d'ozone
3. Analyses selon le bassin versant et/ou le bassin atmosphérique
4. Analyses transfrontalières/recyclage
5. Substances nouvellement ajoutées
6. Analyses de listes ou sous-groupes additionnels de substances :
   - Substances chimiques produites en grandes quantités
   - Substances toxiques, biocumulatives et rémanentes
   - Polluants organiques persistants
   - Composés organiques volatils
   - Perturbateurs du système endocrinien
   - Listes de substances réglementées
7. Méthodes d'estimation
8. Analyse comparative des données des établissements déclarant des volumes importants et des établissements déclarant de faibles volumes
9. Intégration au nouveau site Web
10. Autres idées lancées par les participants :
    - Promotion de la déclaration obligatoire des rejets et transferts au RRTP mexicain
    - Analyse comparative des systèmes à participation volontaire et à participation obligatoire
    - Analyses fondées sur une approche systémique
    - Liens avec des enjeux relatifs au commerce et à l'environnement
    - Analyses des secteurs récemment ajoutés
    - Analyse spéciale du benzène
11. Méthode : ajustement des données

1. Santé des enfants et environnement

Le Conseil de la CCE a prescrit l'élaboration d'un rapport spécial sur les liens entre la santé des enfants et l'environnement dans le cadre de la série *À l'heure des comptes*. De nombreux participants ont manifesté leur intérêt pour un tel rapport, en raison des préoccupations que suscite dans le public la salubrité de l'environnement des enfants. D'autres estimaient qu'un sujet aussi vaste déborde le cadre de la série *À l'heure des comptes* et exigerait des ressources considérables, ce qui pourrait nuire à la réalisation d'autres analyses.

Deux thèmes généraux se dégageaient des discussions sur la question de la santé des enfants. Certains participants ont insisté sur la nécessité de relier étroitement le rapport spécial aux données des RRTP pour que l'intégration de cette analyse à la série *À l'heure des comptes* soit opportune. D'autres ont souligné les avantages que pourrait entraîner un élargissement de la portée de l'analyse au-delà des données des RRTP. De nombreux participants ont manifesté de l'intérêt pour l'examen de la santé des enfants autochtones, mais cette question était généralement considérée comme se situant hors du cadre du rapport spécial.

On a suggéré plusieurs moyens de relier la question de la santé des enfants aux données des RRTP :

- analyser les données des RRTP relatives aux métaux lourds et aux phtalates;
- analyser les données des RRTP relatives aux substances figurant sur la liste du programme de surveillance biologique des *Centers for Disease Control and Prevention* (CDC, Centres de lutte contre les maladies et de prévention des maladies) aux États-Unis;
- utiliser la liste de substances établie en application de la Proposition 65 en Californie;
- se servir d'autres listes de substances réglementées, ou de listes utilisées dans les domaines de la planification des interventions d'urgence et/ou de la santé au travail;
- adopter une approche régionale, peut-être en présentant les données des RRTP relatives à Saint John (Nouveau-Brunswick), au Canada, de concert avec des statistiques hospitalières et des données tirées d'études antérieures sur la pollution transfrontalière;
- établir un lien entre les données des RRTP sur les composés organiques volatils et l'ozone de la basse atmosphère ainsi que l'asthme;
- intégrer dans l'analyse le concept de la pyramide des effets sur la santé (représentation schématique illustrant l'augmentation de la gravité des effets en fonction d'une exposition accrue à un polluant donné) et se concentrer sur les étages inférieurs de la pyramide.

Orientation proposée pour la santé des enfants et l'environnement

Compte tenu du vaste intérêt que suscite la question de la salubrité de l'environnement des enfants, ainsi que des avantages que peut entraîner l'établissement d'un lien entre les analyses des données des RRTP et d'autres projets de la CCE, dont celui qui vient d'être mis sur pied sur la santé des enfants et l'environnement, on adoptera pour le rapport spécial une perspective d'ensemble sur les liens entre les substances chimiques toxiques et la santé des enfants. Ce rapport constituera un document indépendant, une approche que le groupe consultatif avait suggéré d'adopter dans le cas d'analyses spéciales susceptibles de présenter un intérêt plus vaste. Il présentera un tour d'horizon en vue de fournir des renseignements relatifs à diverses catégories de substances qui sont préoccupantes du point de vue de la santé des enfants (p. ex., les métaux comme le plomb et le mercure, les substances ayant des effets toxiques sur le développement et sur le système nerveux, les substances toxiques rémanentes), à leurs sources et à leurs effets sur la santé et/ou l'environnement, ainsi qu'aux voies d'exposition possibles pour les enfants. On se concentrera ensuite sur certaines substances et catégories de substances pour lesquelles on dispose de données compilées par les RRTP, ainsi que sur les substances ciblées par le projet de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) de la CCE.

La CCE est en train de constituer un comité consultatif d'experts sur la santé des enfants qui contribuera à l'intégration de la perspective de la santé des enfants aux programmes de la Commission. On demandera à ce groupe de donner son avis et de guider les travaux lors de l'élaboration du rapport spécial.

On pourrait se servir de certaines listes de substances réglementées comme point de départ pour les analyses présentées dans *À l'heure des comptes*. Environ 680 substances chimiques figurent sur la liste de substances cancérogènes et toxiques pour la reproduction établie en application de la Proposition 65 en Californie (www.oehha.ca.gov/prop65/prop_65list/newlist.html/). Dans *À l'heure des comptes 1999*, on utilisera la liste de la Proposition 65 pour analyser les données de l'année de déclaration 1999; on disposera donc de résultats qu'il sera possible d'incorporer dans le rapport spécial. On envisage également d'utiliser d'autres listes de substances réglementées comme celle de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.

Aux États-Unis, les CDC, dans leur *National Report on Human Exposure to Environmental Chemicals* (www.cdc.gov/nceh/dls/report), ont mesuré la concentration de 27 substances (dont des métaux, des pesticides organophosphorés et des phtalates) dans des échantillons de sang et d'urine prélevés dans la population américaine. Cinq de ces 27 substances analysées aux fins de la surveillance biologique (plomb, mercure, cobalt, antimoine et cadmium) sont comprises dans l'ensemble de données appariées utilisé pour *À l'heure des comptes 1999*. Ces cinq substances appartiennent au groupe des métaux qui fait déjà l'objet d'analyses distinctes dans les rapports *À l'heure des comptes*. À mesure que l'on ajoutera d'autres substances et que l'on abaissera les seuils de déclaration dans les programmes de RRTP, il se pourrait qu'il y ait une concordance plus étroite entre ces 27 substances et l'ensemble de

données appariées, et il est possible que ce groupe de substances se prête davantage, à l'avenir, à des analyses distinctes.

Certains composés organiques volatils (COV) peuvent réagir avec d'autres substances dans l'atmosphère pour former du smog, qui menace la santé respiratoire des enfants. À partir de données de 1996, l'*Environmenal Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis a estimé que les émissions de COV déclarées au TRI s'élevaient à 995 millions de livres et que cela correspondait à environ 3 % du total de 38 milliards de livres de COV émis par les établissements industriels, les services d'électricité, ainsi que les sources mobiles, diffuses et naturelles. La même estimation pourrait produire des résultats différents aujourd'hui puisque les services d'électricité et d'autres nouveaux secteurs d'activité sont maintenant tenus de transmettre des déclarations au TRI. Cependant, en raison des ressources que nécessiteront les analyses basées sur les listes de substances réglementées et l'examen des destructeurs d'ozone, on n'étudiera pas les COV et leurs liens avec l'asthme dans *À l'heure des comptes 1999*. Les COV pourraient être analysés dans des rapports ultérieurs de la série.

On pourrait intégrer le concept de la pyramide des effets sur la santé à l'exposé relatif aux incidences sur la santé et sur l'environnement dans *À l'heure des comptes 1999*.

En résumé, pour le rapport spécial indépendant sur la santé des enfants publié dans le cadre de la série *À l'heure des comptes* :

- on adoptera une perspective d'ensemble sur les substances préoccupantes du point de vue de la santé des enfants, et l'on se concentrera ensuite sur les substances visées par les RRTP et ciblées par le projet de GRPC;
- on tiendra compte de l'avis du Groupe consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement;
- on utilisera les données des RRTP sur les cancérogènes et les métaux, de même que certaines listes de substances réglementées comme celles qui ont été établies aux termes de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et de la Proposition 65 en Californie

2. Destructeurs d'ozone

Dans le rapport de 1999, il sera possible pour la première fois d'analyser les CFC, les HCFC et les halons puisque ces substances ont été ajoutées en 1999 à la liste des substances visées par l'INRP.

Les participants étaient généralement en faveur de l'analyse des destructeurs d'ozone, parce que ces substances suscitent des préoccupations dans le public et sont importantes pour l'environnement, parce que cette analyse serait pertinente aux fins d'un accord international (le

Protocole de Montréal), parce que cela représenterait une occasion de diffuser des résultats positifs sur le plan de la réduction des émissions au fil des ans.

De plus, on pourrait analyser les données en se servant des potentiels d'appauvrissement de la couche d'ozone qui ont été établis; ce système est conçu de manière à tenir compte du potentiel destructeur différent de certains CFC, HCFC et halons.

Quelques participants ont signalé la confusion qui se poursuit dans l'esprit du public entre le « bon » et le « mauvais » ozone : les destructeurs d'ozone menacent le « bon » ozone de la haute stratosphère, qui protège la Terre contre les rayons ultraviolets nocifs, tandis que les COV contribuent à accroître le « mauvais » ozone de la basse atmosphère, qui est à l'origine du smog et de la mauvaise qualité de l'air. On pourrait analyser de concert les destructeurs d'ozone et les COV pour aider le public à faire cette distinction.

Orientation proposée pour les destructeurs d'ozone

Dans À l'heure des comptes 1999 :

- on analysera les destructeurs d'ozone en tant que groupe distinct;
- on appliquera les potentiels d'appauvrissement de la couche d'ozone afin d'apporter une perspective autre sur les données;
- on documentera brièvement les tendances historiques relatives aux destructeurs d'ozone observées dans les données du TRI;
- on décrira brièvement les liens entre cette analyse et le Protocole de Montréal;
- on décrira brièvement les différences entre le « bon » et le « mauvais » ozone.

3. Analyses selon le bassin versant et/ou le bassin atmosphérique

Les participants ont exprimé leur intérêt pour une analyse basée sur les bassins versants et/ou les bassins atmosphériques, du fait qu'une telle analyse pourrait permettre de brosser un tableau régional des données des RRTP, ajouter de la valeur en établissant des liens entre les données des RRTP et d'autres renseignements, et fournir des éléments additionnels de mise en contexte des données des RRTP.

Parmi les suggestions faites quant aux bassins versants à examiner, on compte le fleuve Mississippi, les Grands Lacs, les eaux côtières et deux régions dans lesquelles la CCE réalise déjà des travaux : le golfe du Maine et la baie des Californies. L'analyse pourrait également s'étendre aux éléments suivants : écozones, données relatives aux permis et données relatives aux dépôts.

Certains étaient d'avis qu'un rapport sur les Grands Lacs pourrait faire double emploi ou entrer en conflit avec les travaux et le mandat de la Commission mixte internationale (CMI). D'autres estimaient qu'un tel rapport seconderait et compléterait les activités de la CMI et que l'on pourrait peut-être, à cette fin, utiliser comme base les plans d'aménagement panlacustres. On a

aussi noté que la région de l'Ontario d'Environnement Canada s'intéressait à l'élaboration d'un rapport sur les Grands Lacs.

Les participants se sont également montrés très intéressés par la réalisation d'analyses fondées sur les bassins atmosphériques; on a mentionné les travaux menés par la CMI sur des bassins atmosphériques d'un et de deux jours autour des Grands Lacs et l'on a souligné que ces travaux avaient contribué à élargir la zone d'intérêt autour des Grands Lacs.

Orientation proposée pour les analyses selon le bassin versant et/ou le bassin atmosphérique

La région de l'Ontario d'Environnement Canada a confirmé qu'elle s'intéressait à l'établissement d'un rapport sur les Grands Lacs à partir des données de l'INRP et du TRI pour l'année de déclaration 1999. La CCE pourrait fournir une aide technique à Environnement Canada dans ce contexte.

La cartographie d'un bassin atmosphérique exige des ressources beaucoup plus considérables que celle d'un bassin versant, en raison de la nécessité d'en définir les limites géographiques.

Compte tenu du projet d'Environnement Canada, ainsi que du nombre d'autres questions qui suscitent un vif intérêt, on n'intégrera pas d'analyses selon le bassin versant et/ou le bassin atmosphérique au rapport *À l'heure des comptes 1999*; toutefois, cela pourrait représenter une bonne option pour des rapports ultérieurs. Une analyse en fonction du bassin atmosphérique pourrait être particulièrement intéressante dans le cas des données appariées de l'année 2000, dans lesquelles les dioxines et les furanes sont inclus.

4. Analyses transfrontalières

Les participants étaient en faveur de la réalisation d'analyses des transferts transfrontaliers pour élimination et pour recyclage parce que ces analyses sont conformes au mandat de la CCE relatif à l'adoption d'une perspective nord-américaine et parce qu'elles sont difficiles à effectuer à partir des données que l'on trouve sur Internet. La discussion a surtout porté sur les transferts pour recyclage. Certains participants estimaient que le recyclage est une activité positive qui devrait être présentée de façon favorable dans le rapport. À leur avis, il faudrait replacer le recyclage dans le contexte de la hiérarchie de la prévention de la pollution. Selon cette hiérarchie, la meilleure méthode est la réduction à la source; viennent ensuite le recyclage, le traitement et, en dernier recours, les rejets et l'élimination. D'autres participants ont fait remarquer que beaucoup d'établissements de recyclage sont devenus des lieux visés par le *Superfund* (Fonds spécial pour l'environnement des États-Unis) et ont recommandé d'inclure dans le rapport des listes d'établissements de recyclage et de récupération d'énergie pour contribuer à la compréhension de ces établissements par les collectivités.

Orientation proposée pour les analyses transfrontalières

Dans *À l'heure des comptes 1999*, on analysera les données de 1999 sur le recyclage, ainsi que les changements survenus en 1999 par rapport à 1998 dans cette catégorie. Les analyses seront axées sur les éléments suivants :

- les substances qui font l'objet des plus importants transferts pour recyclage;
- les secteurs qui effectuent les plus importants transferts pour recyclage;
- les zones qui reçoivent ou expédient les plus importants volumes de substances à recycler.

5. Substances nouvellement ajoutées

Environ 45 des 73 nouvelles substances inscrites à l'INRP en 1999 sont également visées par le TRI et sont comprises dans l'ensemble de données appariées. En raison de la diversité de ces nouvelles substances, les participants estimaient qu'il serait inopportun de les traiter comme un groupe. Ils ont plutôt suggéré que l'on se concentre sur des sous-groupes de ces substances en vue de mieux faire comprendre les enjeux liés à l'environnement et à la santé. Le sous-groupe qui se détache le plus nettement parmi les nouvelles substances ajoutées est celui des destructeurs d'ozone.

Orientation proposée pour les substances nouvellement ajoutées

Dans *À l'heure des comptes 1999*, on étudiera le rôle que jouent les substances nouvellement ajoutées dans les données de 1999. Les analyses pourraient porter sur les éléments suivants : les secteurs qui déclarent des rejets et transferts de ces substances, la détermination des nouvelles substances qui donnent lieu aux plus importants rejets et transferts, ou les zones géographiques où l'on déclare les plus importants rejets et transferts de ces substances. Comme nous l'avons indiqué plus haut, on analysera les destructeurs d'ozone en tant que groupe distinct.

6. Analyses de listes ou sous-groupes additionnels de substances

Les participants ont également manifesté de l'intérêt pour la constitution, aux fins des analyses, de nouveaux sous-groupes parmi les quelque 200 substances appariées qui seront étudiées dans le rapport de 1999. Voici certains des nouveaux sous-groupes suggérés :

- substances chimiques produites en grandes quantités;
- substances toxiques, biocumulatives et rémanentes;
- polluants organiques persistants;
- composés organiques volatils;
- perturbateurs du système endocrinien;
- listes de substances réglementées.

Aux États-Unis, l'EPA a établi une liste de substances produites en grandes quantités, c'est-à-dire des substances chimiques dont le volume annuel de production et/ou d'importation est supérieur à un million de livres. L'EPA est en train d'examiner l'information sur la santé et sur l'environnement qui est disponible relativement à ces substances. Les substances produites en grandes quantités représentent environ le tiers des substances visées par le TRI.

Des participants ont suggéré que l'on analyse en tant que groupe les substances considérées comme étant toxiques, biocumulatives et rémanentes. D'autres estimaient qu'il serait préférable de procéder à cette analyse dans *À l'heure des comptes 2000*, pour lequel on disposera de données sur plusieurs nouvelles substances de cette catégorie, notamment les dioxines et les furanes.

D'autres participants ont suggéré que l'on analyse en tant que groupe les 12 substances visées par des mesures immédiates de réduction progressive, en vue d'une élimination totale, par la Convention de Rotterdam sur les polluants organiques persistants (POP). Toutefois, la plupart de ces 12 substances sont des pesticides qui ne sont pas compris dans l'ensemble de données appariées. Aucun des 12 POP ne figure sur la liste de substances appariées pour 1999. Pour l'année de déclaration 2000, cependant, l'hexachlorobenzène, les dioxines et les furanes seront compris dans l'ensemble de données appariées puisqu'ils ont été ajoutés aux listes de substances visées par l'INRP et/ou le TRI.

Les composés organiques volatils (COV) sont des composés de carbone qui entrent en jeu dans les réactions photochimiques de l'atmosphère. Parmi les sources de COV, on compte les chaudières et procédés industriels, les turbines à gaz et les centrales thermiques à vapeur alimentées aux combustibles fossiles, les véhicules automobiles et des sources naturelles. Les participants étaient généralement en faveur d'une analyse des COV à cause des préoccupations du public quant à la mauvaise qualité de l'air et au smog, et en raison des liens entre ces substances et la santé des enfants. Une personne a suggéré que l'on analyse uniquement les rejets de COV dans l'air ou les émissions fugitives de COV des fabricants de produits chimiques organiques ou des établissements pétrochimiques. Certains participants ont fait remarquer que les COV déclarés aux RRTP ne représentent qu'une faible proportion du volume total de COV rejeté et qu'il faudrait veiller à mettre en contexte les analyses présentées. Plusieurs personnes ont indiqué qu'il existait des possibilités de réalisation d'analyses trinationales dans le cas des COV. Ces analyses pourraient également s'appuyer sur la nouvelle Annexe concernant l'ozone signée par le Canada et les États-Unis.

Plusieurs participants étaient d'avis que l'analyse des perturbateurs du système endocrinien pourrait être un ajout précieux aux rapports *À l'heure des comptes*. D'autres estimaient qu'il serait prématuré d'effectuer une telle analyse avant qu'un certain consensus ne se soit établi sur une liste de substances de ce type, et avant qu'un plus grand nombre de substances soupçonnées de perturber le système endocrinien n'ait été ajouté aux listes de substances visées par les RRTP.

De nombreux participants accueillaient favorablement l'idée d'analyser les données en utilisant comme base des listes de substances réglementées; la plupart reconnaissaient cependant que le choix de ces listes présente des difficultés. Certains ont suggéré la liste de substances cancérogènes et toxiques pour la reproduction établie en application de la Proposition 65, en Californie, ainsi que des listes utilisées pour la planification des interventions d'urgence et dans le domaine de la santé au travail. Un participant a fait remarquer que la *Border List of Lists* (répertoire des listes de substances réglementées dans la région frontalière américano-mexicaine) fournit une ventilation pour 3 000 substances réglementées. Les participants estimaient que les substances figurant sur ces listes sont importantes aux yeux des citoyens. Ils ont suggéré que l'on établisse une nouvelle annexe indiquant comment les substances appariées sont réglementées dans les trois pays.

Orientation proposée pour les analyses de listes ou sous-groupes additionnels de substances

Vingt des 25 substances de tête pour l'importance des rejets qui sont comprises dans l'ensemble de données appariées utilisé pour *À l'heure des comptes* sont considérées comme des substances produites en grandes quantités. En raison du chevauchement considérable entre ces deux listes, il ne paraît pas nécessaire d'analyser en tant que groupe distinct les substances produites en grandes quantités dans *À l'heure des comptes 1999*. Dans ce rapport, on indiquera lesquelles des substances de tête sont considérées comme des substances produites en grandes quantités et l'on donnera un aperçu de l'état actuel des recherches menées sur ces substances.

Du fait qu'aucune des substances visées par le traité sur les POP n'est comprise dans l'ensemble de données appariées, on n'analysera pas ce groupe dans le rapport de 1999. Puisqu'on disposera de données sur certains de ces POP pour l'année de déclaration 2000 et les années ultérieures, il serait peut-être possible, dans les rapports à venir, d'analyser les POP en tant que groupe.

Compte tenu de l'importance des ressources qu'il faudrait affecter à cette fin, on n'analysera pas les COV dans *À l'heure des comptes 1999*. On pourrait incorporer de telles analyses dans des rapports ultérieurs.

À l'avenir, il serait également possible que l'on analyse en tant que groupes distincts les perturbateurs du système endocrinien ainsi que les substances toxiques, biocumulatives et rémanentes dans les rapports de la série, étant donné, en particulier, que des substances toxiques, biocumulatives et rémanentes seront comprises dans l'ensemble de données appariées à compter de l'année 2000.

En résumé, dans *À l'heure des comptes 1999*, on se basera sur les éléments suivants pour l'analyse des données :

- on étudiera les destructeurs d'ozone en tant que groupe;

- on utilisera la liste de substances cancérogènes et toxiques pour la reproduction établie en application de la Proposition 65 en Californie;
- on utilisera la liste de substances toxiques ou réglementées de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*;
- on analysera les groupes des cancérogènes et des métaux, comme les années précédentes;
- on indiquera lesquelles des substances de tête pour l'importance des rejets sont également des substances produites en grandes quantités et l'on donnera un aperçu de l'état actuel des recherches menées sur ces substances.

7. Méthodes d'estimation

Certains participants ont affirmé qu'il serait utile d'analyser les méthodes d'estimation des volumes déclarés aux RRTP, car cela pourrait donner lieu à des améliorations dans les données. D'autres étaient d'avis que les méthodes d'estimation pourraient ne pas être d'intérêt public et que, même si l'on considère généralement les mesures directes comme étant plus exactes, le bilan massique ou d'autres méthodes permettent d'obtenir des résultats précis dans certaines situations. Un participant a fait remarquer que l'expression « bilan massique » a un passé controversé, car elle a été utilisée pour décrire la comptabilité matières. Une autre personne a indiqué qu'aux Pays-Bas, les établissements sont autorisés à utiliser des méthodes autres que les mesures directes uniquement si le volume de leurs rejets est inférieur à un certain seuil.

Orientation proposée pour les méthodes d'estimation

En raison du nombre de changements déjà proposés, on ne traitera pas en détail des méthodes d'estimation dans *À l'heure des comptes 1999*. On pourrait ajouter à la description des RRTP nationaux une section sur les méthodes adoptées dans les trois pays pour assurer la qualité des données. Selon l'intérêt manifesté par les participants, on pourrait procéder à un examen plus détaillé des méthodes d'estimation dans des rapports ultérieurs.

8. Analyse comparative des données des établissements déclarant des volumes importants et des établissements déclarant de faibles volumes

On a proposé d'analyser dans le rapport les rejets et transferts des établissements qui déclarent des volumes importants, comparativement à ceux des établissements qui déclarent de faibles volumes. Dans *À l'heure des comptes 1997*, ce genre d'analyse a permis de conclure que les établissements signalant un faible volume de rejets et transferts présentaient des tendances différentes (hausse des rejets et des transferts) de celles des établissements déclarant des volumes plus importants.

Orientation proposée pour l'analyse comparative des données des établissements déclarant des volumes importants et des établissements déclarant de faibles volumes

Dans *À l'heure des comptes 1999*, on pourrait procéder à une analyse comparative des données des établissements déclarant des volumes importants et des établissements déclarant de faibles volumes, selon la disponibilité des ressources.

9. Site Web

Les participants accueillaient très favorablement la création du nouveau site Web de la CCE sur les RRTP, permettant de faire des recherches personnalisées dans l'ensemble de données appariées utilisé pour les rapports *À l'heure des comptes*[2]. Lorsqu'on leur a demandé leur avis sur l'équilibre approprié à réaliser entre le site Web et le rapport, les participants ont dit considérer le site Web comme un ajout ou un complément par rapport au document imprimé. Plusieurs personnes ont dit ne pas souhaiter que le site Web remplace la version imprimée, car le rapport sur support papier est un document de référence commode, il permet d'éviter les problèmes occasionnés par le téléchargement d'un important volume de données, il peut être utilisé par des personnes qui n'ont pas accès à Internet, il décrit efficacement les tendances générales et il fournit des comparaisons et des données contextuelles que l'on ne peut pas obtenir facilement en faisant des recherches sur un site Web.

Les participants ont invité la CCE à trouver des moyens de diffuser auprès d'un plus vaste auditoire un document moins volumineux et rédigé dans un langage moins technique. On a signalé que le rapport *À l'heure des comptes 1998* serait publié en deux volumes, dont le premier consisterait en un rapport sommaire plus bref et plus facile à consulter.

Les suggestions suivantes ont été faites à propos du site Web :

- veiller à ce que les données soient accompagnées d'une mise en contexte suffisante;
- créer des liens avec les passages pertinents du rapport *À l'heure des comptes*;
- faire en sorte qu'il soit possible de télécharger le rapport chapitre par chapitre;
- faire en sorte qu'il soit possible de télécharger l'ensemble de données complet, et en faciliter le téléchargement;
- donner des détails sur les changements survenus au fil des ans dans les systèmes de déclaration;
- indiquer clairement quelle est la version des données des RRTP qui est utilisée;
- veiller à ce que les écrans d'aide soient faciles à comprendre;
- envisager la question de l'archivage du site Web après les mises à jour;
- ajouter des données économiques;
- créer des liens avec d'autres sites;
- créer des liens avec des pages individuelles pertinentes d'autres sites;

[2] Le site Web a été lancé le 20 juillet 2001; on le mettra à jour et on l'améliorera en fonction des commentaires recueillis. On peut y avoir accès à partir de la page d'accueil de la CCE, à l'adresse : <www.cec.org>, ou le consulter directement à l'adresse : <http://www.cec.org/takingstock/index.cfm?varlan=francais>.

- dans la mesure du possible, ajouter des comparaisons.

On a précisé que la liste de substances cancérogènes serait mise à jour annuellement et que cette mise à jour serait appliquée aux données de toutes les années.

Orientation proposée pour le site Web

Le site Web de la CCE sera un ajout au rapport *À l'heure des comptes* et ne le remplacera pas. Le site Web permet aux utilisateurs de faire des recherches personnalisées dans l'ensemble de données appariées utilisé pour l'établissement des rapports de la série.

Sur le site Web, on fournira des renseignements contextuels et de l'information destinée à aider les utilisateurs, on fera en sorte qu'il soit possible de télécharger les données et les résultats des recherches, on indiquera clairement les ensembles de données qui sont utilisés et l'on expliquera les changements survenus d'une année à l'autre dans les données, on créera des liens avec d'autres sites et l'on ajoutera dans la mesure du possible des renseignements comparatifs. À mesure que le site évoluera, la CCE examinera la possibilité d'ajouter des données économiques et de créer des liens avec des pages individuelles d'autres sites.

10. Idées lancées par les participants

De nombreux participants ont manifesté leur intérêt pour la promotion de la déclaration obligatoire des rejets et transferts au RETC mexicain. Ils étaient en faveur de toute analyse ou de toute mesure susceptible d'encourager cette déclaration obligatoire. Les participants estimaient que l'on devrait s'efforcer, dans la mesure du possible, d'effectuer des analyses trinationales dans les rapports de la série *À l'heure des comptes*.

Les participants s'intéressaient également à la réalisation d'analyses des données des RRTP en fonction des programmes à participation obligatoire et à participation volontaire. Dans des rapports antérieurs de la série, on a analysé les données appariées en se servant des listes des programmes ARET et EPA 33/50, à participation volontaire. En 1996, aux Pays-Bas, un système à participation volontaire est devenu obligatoire pour certaines entreprises, les émissions de 40 000 autres établissements faisant l'objet d'estimations.

Les participants ont également signalé qu'il serait possible d'adopter dans les rapports *À l'heure des comptes* une approche systémique, peut-être en analysant des éléments nutritifs comme l'ammoniac et l'acide phosphorique. L'examen du cycle des éléments nutritifs pourrait contribuer à faire saisir le caractère interdépendant de l'écosystème, ainsi que le rôle joué par l'apport de ces substances dans l'environnement.

D'autres participants ont manifesté leur intérêt pour l'analyse du rôle des nouveaux secteurs d'activité dans l'ensemble de données appariées. Ils ont signalé que 67 % des rejets déclarés au TRI avaient été effectués par les secteurs nouvellement visés.

Un participant estimait que l'on pourrait faire une bonne étude de cas sur le benzène, étant donné que cette substance est rejetée par des sources ponctuelles et diffuses, est cancérogène, contribue à la mauvaise qualité de l'air et fait l'objet d'une réglementation dans certains secteurs, et parce qu'une telle étude pourrait témoigner d'une réduction des rejets au fil des ans.

Orientation proposée sur les autres idées des participants

On s'efforcera, dans la mesure du possible, d'adopter une approche trinationale dans *À l'heure des comptes 1999*. On espère que le Semarnat, les associations industrielles et les établissements feront en sorte que les données de 1999 du RETC puissent être publiées. Les données sur les destructeurs d'ozone dans le contexte du Protocole de Montréal pourraient offrir des possibilités additionnelles d'intégration de renseignements en provenance du Mexique. Les participants ont également discuté d'un projet distinct visant à promouvoir la déclaration des rejets et transferts au RETC.

Il est difficile d'adopter une approche systémique basée sur les éléments nutritifs, compte tenu de l'ensemble de données appariées utilisé pour les rapports *À l'heure des comptes*, car l'ammoniac n'est pas compris dans cet ensemble de données en raison de l'application de critères différents par le TRI et l'INRP pour la déclaration de cette substance. On pourrait ajouter un exposé sur l'approche systémique au chapitre de mise en contexte du rapport.

On soulignera l'importance des données déclarées par les secteurs nouvellement visés dans les rapports de 1998 et de 1999. Dans *À l'heure des comptes 1999*, on présentera les données des nouveaux secteurs en les comparant à celles des secteurs manufacturiers.

En raison des ressources considérables que nécessiteront les nouvelles analyses basées sur les listes de substances réglementées et l'étude des destructeurs d'ozone, on ne procédera pas à un examen global des émissions de benzène dans le rapport *À l'heure des comptes 1999*.

11. Méthode : ajustement des données

L'intégration récente dans les données appariées des établissements de gestion des déchets dangereux soulève un nouveau point en ce qui a trait à la méthode de compilation utilisée. Ainsi, un établissement peut déclarer avoir expédié des substances à des fins de traitement ou d'élimination à un établissement de gestion de déchets dangereux, lequel déclare à son tour avoir rejeté le même volume de substances. Les données doivent donc être ajustées afin que ces rejets ne soient comptés qu'une seule fois. Cette situation s'apparente à celle d'un livre prêté à un ami qui, à son tour, le prête à un autre ami. Le livre change de mains, mais c'est toujours le même livre. Les substances chimiques peuvent être envoyées à de multiples endroits, mais elles demeurent toujours les mêmes.

Pour le rapport visant l'année 1998, on a analysé les données pour déterminer les volumes rejetés déclarés par les établissement, puis déclarés de nouveau comme des rejets par les établissements de destination. Comme cette analyse a révélé que les volumes correspondants

étaient faibles (0,7 % des rejets totaux déclarés à l'INRP et 4,0 % de ceux déclarés au TRI) et que l'écart était très grand entre les deux inventaires, l'ajustement n'a pas été effectué dans le rapport.

Orientation proposée pour l'ajustement des données

L'aide des gouvernements nationaux permettra d'améliorer la comparabilité des déclarations, de sorte que les données de 1999 seront analysées de nouveau pour déterminer leur degré de correspondance et, si celle-ci est plus grande, l'ajustement sera effectué dans le rapport visant l'année 1999.

Pour de plus amples informations concernant le projet de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants (RRTP), prière de contacter:

Erica Phipps
Gestionnaire de programme
Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord
393, rue St-Jacques Ouest, Bureau 200
Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9
Tel: (514) 350-4323
Fax: (514) 350-4314
Email: ephipps@ccemtl.org
www.cec.org

Annexe I : Commentaires reçus par écrit

La CCE a reçu des observations écrites des personnes suivantes sur l'élaboration du rapport *À l'heure des comptes 1999* :

- Rick Findlay, Pollution Probe, Ottawa (Canada)
- Rick Blum, OMB Watch, Washington (D.C.)
- Pieter van der Post, Pays-Bas

On peut obtenir une copie de ces commentaires en s'adressant à la CCE.